Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rupture de la garde alternee sur un enfant de 8 ans

Par Visiteur

Bonjour,
Separe par consentement mutuel et garde alternee depuis bientot 7 ans.
Enfant de 8 ans. Moi cadre sup, elle cadre moyen.
La maman veut se remarier dans 6 mois et emmener notre fille a 400 km de lyon. Enfant ne veut quitter ni l'un ni l'autre.
Quel recours ? Laisser le JAF trancher ?
Merci d'avance.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Juridiquement la mère de votre enfant ne peut déménager sans votre accord. De plus étant donné que vous êtes dans le cadre d'une garde alternée le recours au JAF me semble obligatoire. Donc oui si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord le JAF tranchera.
Je comprends bien la situation mais malheureusement il n'y a pas beaucoup d'alternative.

Cordialement